



**PROCES-VERBAL**

**COMITE SYNDICAL**

**23 janvier 2019 – 18 h**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres Titulaires :**

Marc CABANE, *Président* ;  
Michel BERNOS, Bernard DUPONT, Arthur FINZI, Michèle LABAN WINOGRAD, Jean-Pierre MIMIAGUE,  
*Vice-Présidents* ;

Jean-Michel BALEIX, Claude BORDE BAYLACQ, Jean-Claude BOURIAT, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Patrick CLERIS, Ginette CURBET, Jean-Marc DENAX, Jean-Michel DE PROYART, Jean-Michel DESSERE, André DUCHATEAU, Victor DUDRET, David DUIZIDOU, Pascal FAURE, Claude FERRATO, Jean-Pierre LANNES, Philippe LALANNE, Claudette LARRIEU, Lucien LARROZE, Gwendoline LAVIGNE, Bernard LAYRE, Jacques LOCATELLI, Martine LOUSTAU, Jean MALABIRADE, Geneviève PEDEUTOUR, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU.

**Membres suppléants :**

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Jean-Paul BRIN), Gilbert DANAN (a suppléé François BAYROU), Michèle ETCHEVERRY (a suppléé Véronique LIPSOS SALLENAVE), Régine LAURENT (a suppléé Michel PLISSONNEAU), Françoise MARTEEL (a suppléé Eric SAUBATTE).

**ETAIENT REPRÉSENTÉS :**

Francis PEES (a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT).

**ETAIENT EXCUSÉS :**

Jean-Pierre BARRERE, Vice-Président ;  
André ARRIBES, Francis CHAUVELIER, Jean-Pierre CRABOS, Michel CUYAUBE, Bruno DURROTY,  
Anne-Marie FOURCADE, Francis HUNAULT, Frédéric CAYRAFOURCQ, Dino FORTE, Jean-Yves  
LALANNE, Didier LARRIEU, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Claude SETIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Jean-Marc ARBERET, Catherine BIASON, Philippe CASTETS, Michel CHANTRE, Robert DEMONTE,  
Michel FLECHELLE, Claude FOURQUET, Pascal GIRAUD, Gérard GUILLAUME, Arnaud JACOTTIN,  
Pierre LAHORE, Didier LARRAZABAL, Charles MURILLO, Alexandre PEREZ, Jean-Pierre PEYS, Bernard  
SOUDAR, Corinne TISNERAT, Alain VAUJANY.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre MIMIAGUE

Monsieur le Président rappelle que les membres du Comité Syndical se sont réunis le 19 décembre 2018 mais que, faute de quorum, les élus n'ont pu valablement délibérer. En revanche, un débat informel a eu lieu quant à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Pau.

## **1 – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU** **(Rapporteur : M. le Président)**

Monsieur le Président présente ce projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Pau et ouvre la discussion sur le sujet.

Jean-Louis PERES souligne l'importance et la portée de cette modification statutaire juridique, d'une part, et qui fait suite à une décision politique majeure d'autre part : celle de la création du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn. Ceci est une évolution pour le Grand Pau mais pas une disparition car deux entités vont se compléter, à savoir le Pays de Béarn qui assurera, entre autres, le suivi de politiques contractuelles et le Syndicat Mixte du Grand Pau qui gardera la gestion technique du SCoT. Cette transition était importante en terme de visibilité du territoire.

Monsieur le Président rappelle que le Pays de Béarn est encore dans une phase préparatoire de ses interventions et évoque l'un des sujets concrets qui va être porté par le Pays de Béarn : celui de la 1ère année de médecine avec la mutation prévue par le gouvernement.

Monsieur le Président indique que cette démarche de « transfert de compétences » concerne aussi les autres territoires et qu'elle se fera de manière collective et simultanée.

Monsieur Jean-Marc DENAX relève l'importance d'avoir les deux entités bien distinctes avec notamment la poursuite du travail fait en commission urbanisme dans le cadre du SCoT. Le guide méthodologique est un document de référence pour les communes et intercommunalités, élaboré en concertation avec les élus et les partenaires du territoire.

Monsieur le Président rappelle que cette modification des statuts entraîne également une réduction des effectifs du Comité Syndical mais selon les mêmes clés de répartition.

Monsieur le Président ajoute que les moyens d'ingénierie vont de fait être regroupés afin de se compléter. Le Pays de Béarn va avoir besoin d'une stratégie territoriale élaborée par des forces mises en commun, l'idée étant d'avoir une communauté d'acteurs qui interviendront au profit de chacun.

Michèle LABAN-WINOGRAD s'interroge sur l'impact qu'aura le transfert du personnel du SMGP sur le budget du Pôle métropolitain. De plus, la question des agents du Pôle qui vont travailler sur le SCoT du Grand Pau implique également des questions budgétaires.

Monsieur le Président explique qu'effectivement chaque entité aura son propre budget avec des mises à disposition d'agents pour poursuivre le travail du SCoT.

Jean-Pierre MIMIAGUE précise que le Pôle métropolitain fera face aux charges et à la masse salariale. Son budget sera alimenté par des recettes (subventions et cotisations des 7 EPCI membres). Il y aura effectivement une mise à disposition d'une partie du personnel pour part de leur temps de travail accompagnée d'une convention financière impliquant la rétrocession de frais salariaux au Pôle Métropolitain. C'est pour cette raison qu'il faudra également un budget pour le SMGP. Monsieur MIMIAGUE estime que la trésorerie du SMGP doit rester au Grand Pau car elle a été acquise par des actions menées pour le Grand Pau et par ses trois intercommunalités membres et elle pourrait alimenter le budget du SMGP pour quelques temps ce qui permettrait de diminuer la cotisation au Grand Pau pour la première année par exemple.

Jean-Louis PERES est favorable à l'idée d'avoir un système simple et juste.

Adopté à l'unanimité

**2 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (Rapporteur : M. MIMIAGUE)**

Adopté à l'unanimité.

**3 – ELABORATION D'UN GUIDE METHODOLOGIQUE POUR APPREHENDER LES CONDITIONS D'AMENAGEMENT *Approbation du plan de financement* (Rapporteur : Jean-Pierre MIMIAGUE)**

Adopté à l'unanimité.

**4 – CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION PALOISE DES ETUDIANTS EN GEOGRAPHIE (Rapporteur : Jean-Pierre MIMIAGUE)**

Adopté à l'unanimité

**5 – ETUDE POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN FRUITS ET LEGUMES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE *Délibération modificative* (Rapporteur : Bernard DUPONT)**

Adopté à l'unanimité

**6- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC L'ADAPEI 64 (Rapporteur : Arthur FINZI)**

Monsieur le Président rappelle l'importance de ce sujet avec comme objectif de déboucher vers une mise en œuvre concrète de cette grande opération que le Syndicat Mixte du Grand Pau porte depuis que le programme LEADER a été initié.

Patrick BURON fait une rapide synthèse sur le voyage d'étude organisé par la Chambre d'agriculture afin de visiter une projet de légumerie similaire sur le territoire d'Angers. La différence avec le projet actuel est qu'aucune étude préalable n'a été faite. La légumerie est certes portée par un ESAT mais de taille démesurée pour répondre à leurs besoins (investissement de 500 000 € environ pour 16 000 repas journaliers). Il précise que de réduire de moitié suffirait à couvrir les besoins du territoire du Grand Pau. Il explique que l'équilibre s'établit à 1€ environ le kg de denrée préparée. C'est l'ESAT qui achète la matière première directement aux agriculteurs.

Philippe LALANNE souligne l'autonomie de la structure sur ce projet.

Monsieur le Président précise que c'est bien la voie qu'ils souhaitent prendre avec l'ADAPEI 64 et que ce projet sera de toute évidence l'élément déclencheur d'autres initiatives sur le sujet des circuits-courts.

Patrick BURON estime que pour que ce projet réussisse il faudra qu'il soit partenarial entre les différents acteurs (agriculteurs, Chambre d'Agriculture...).

Arthur FINZI s'interroge sur la taille de la légumerie. Il cite l'exemple sur son territoire d'une convention particulière signée avec le Conseil Départemental pour répondre aux besoins du « manger bio » dans les cantines qui prend beaucoup d'ampleur et également sur le portage des repas à domicile. De plus, Monsieur FINZI précise qu'à l'échelle des PLUi, l'intérêt d'avoir des zones concernées par le programme alimentaire territorial est une réponse aux difficultés rencontrées en terme d'urbanisme (terres rendues à l'agriculture qui restent trop longtemps en jachère par manque de nouvelles installations de jeunes agriculteurs).

Bernard LAYRE rappelle que Monsieur Pierre MOUREU, élu à la Chambre d'Agriculture est en charge de ce dossier et précise la volonté de la Chambre d'accompagner au mieux ce projet avec le souhait de le voir évoluer rapidement car le besoin est bien réel.

Monsieur le Président remercie ces interventions.

Adopté à l'unanimité

**7 – CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS SANTE DU CENTRE DE GESTION (Rapporteur : Michèle LABAN-WINOGRAD)**

Adopté à l'unanimité



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée**